

ÉLECTIONS

16-20 NOVEMBRE 2026

DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

UN VOTE HISTORIQUE

SAVEZ-VOUS QUE POUR LA PREMIÈRE FOIS, VOUS AVEZ VRAIMENT LE CHOIX ?

Grâce à l'action décisive d'**UNITÉ MAGISTRATS**, cette élection va mettre fin au système archaïque et coûteux des grands électeurs qui limitait le pluralisme et nous fermait l'accès au scrutin du CSM. Désormais, ce vote direct vous offre le choix entre plusieurs listes et plusieurs projets. Selon la Constitution, le CSM est composé de 7 magistrats pour chaque formation (siège et parquet). Vous ne devrez en élire que 3 pour chacune.

NOS CANDIDATS FORMATION SIÈGE



Julien FICARA
Vice-président chargé des fonctions de JLD (TJ de Nice)



Stéphanie AUSBART
Présidente de la chambre de l'instruction (CA de Douai)



Fabrice VERT
1^{er} Vice-président (TJ de Paris)

GRÂCE À UNITÉ MAGISTRATS, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS

- voter directement par voie électronique,
- voter sur une liste nationale,
- avoir le choix entre plusieurs listes,
- voter pour notre syndicat.



**Présentation
de nos 6 candidats**

GRÂCE À VOTRE VOIX, UNITÉ MAGISTRATS POURRA

- enfin siéger au CSM,
- vous représenter, sans distinction de grade ni de fonction,
- veiller à la prévention des conflits d'intérêts,
- garantir les mêmes règles pour tous, dans l'évaluation, les nominations, la mobilité et la discipline.

NOS CANDIDATS FORMATION PARQUET



Eric NEVEU
Substitut général (CA de Riom)



Béatrice BRUGERE
1^{ère} Vice-procureure (TJ de Paris)



Abdel-Akim MAHI
Avocat général (CA de Paris)

UN VOTE IMPORTANT

SAVEZ-VOUS QUE VOTRE VOTE PEUT DÉTERMINER VOTRE AVENIR ?

Le CSM intervient au cœur de notre vie professionnelle : **nominations, carrières, discipline, déontologie et garantie de l'indépendance**. Une institution investie de telles responsabilités doit être **légitime dans sa composition, démocratique dans la désignation de ses membres, transparente dans ses choix, équitable dans ses décisions et exemplaire dans son fonctionnement**.

VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS
L'ÉTHIQUE AU COEUR DE NOTRE ACTION



NOS 6 ENGAGEMENTS pour un CSM plus indépendant, plus représentatif, plus transparent et plus équitable

1. RÉÉQUILIBRER : la représentation du corps des magistrats au CSM

2. DÉMOCRATISER : un magistrat = une voix

3. EXIGER : la transparence des nominations pour l'égalité des chances

4. ÉVALUER : de manière objective et contradictoire

5. CLARIFIER : la déontologie et prévenir les conflits d'intérêts

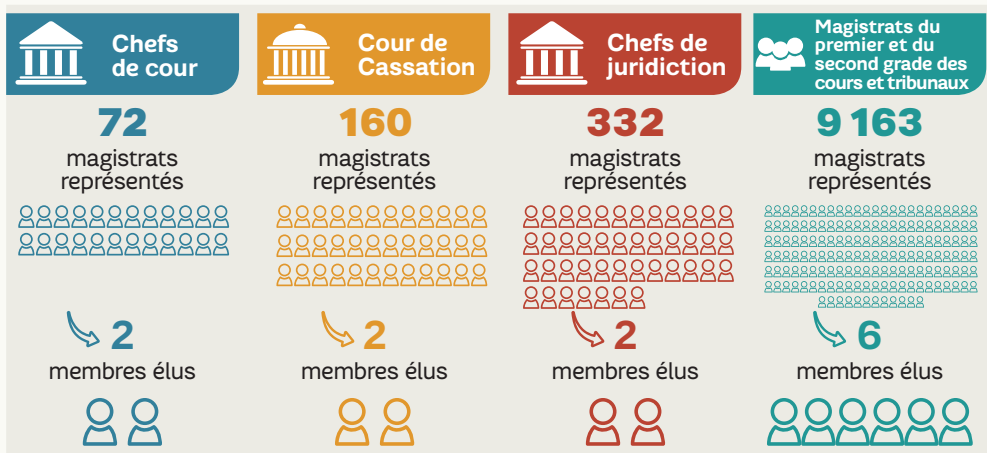
6. SÉCURISER : les garanties disciplinaires

UNITÉ MAGISTRATS S'ENGAGE POUR UNE AMBITION FORTE : RÉTABLIR LA CONFIANCE DANS NOTRE GOUVERNANCE

REPRÉSENTATION ET DÉMOCRATIE

NOTRE ENGAGEMENT N° 1 : RÉÉQUILIBRER LA COMPOSITION DU CSM

UN MODE DE DÉSIGNATION DU CSM NON-DÉMOCRATIQUE ET NON-REPRÉSENTATIF



94% du corps est ainsi sous-représenté



La hiérarchie judiciaire est sur-représentée

LES CHIFFRES PARLENT !

Le système actuel privilégie la haute hiérarchie au détriment de la représentation des autres magistrats par le maintien de 6 collèges à côté du scrutin national :

- **6** membres élus pour 9 163 magistrats,
- **2** membres élus pour 72 chefs de cour,
- **2** membres élus pour 160 magistrats de la cour de cassation,
- **2** membres élus pour 332 chefs de juridiction.

Auxquels s'ajoutent 2 membres de droit de la cour de cassation.

Sur la base des effectifs recensés au 1^{er} juin 2026, un magistrat d'un tribunal et d'une cour est 44 fois moins représenté qu'un magistrat issu du collège des chefs de cour.

UNITÉ MAGISTRATS est le seul syndicat à prôner une organisation réellement démocratique de nos instances, par la représentation équilibrée entre le siège et le parquet, entre les grades, entre les fonctions et entre les territoires.

**VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS
L'ÉTHIQUE AU COEUR DE NOTRE ACTION**

NOTRE ENGAGEMENT N° 2 : GARANTIR UNE ÉLECTION DÉMOCRATIQUE PAR LA SUPPRESSION DES COLLÈGES

Après plus de 10 ans de combat d'**UNITÉ MAGISTRATS**, la réforme organique de 2023 a supprimé, à notre demande, l'ancien scrutin indirect à deux degrés (grands électeurs) au bénéfice d'un vote direct sur liste nationale pour le collège commun des magistrats. En revanche, elle a maintenu 6 collèges pour la haute hiérarchie et la cour de cassation (présidents, procureurs, premiers présidents, procureurs généraux, magistrats du siège de la cour de cassation, magistrats du parquet général de la cour de cassation), la désignation de ces élus des collèges se faisant désormais à deux tours à bulletin secret.

L'ancien scrutin empêchait l'émergence du pluralisme syndical en favorisant le monopole de l'USM et du SM sur la gestion des carrières, y compris des non-syndiqués.



CARRIÈRES ET ÉVALUATION

NOTRE ENGAGEMENT N° 3 : DES NOMINATIONS PLUS TRANSPARENTES



UNE CARRIÈRE NE DOIT PAS DÉPENDRE DE CRITÈRES FLUCTUANTS ET ARBITRAIRES

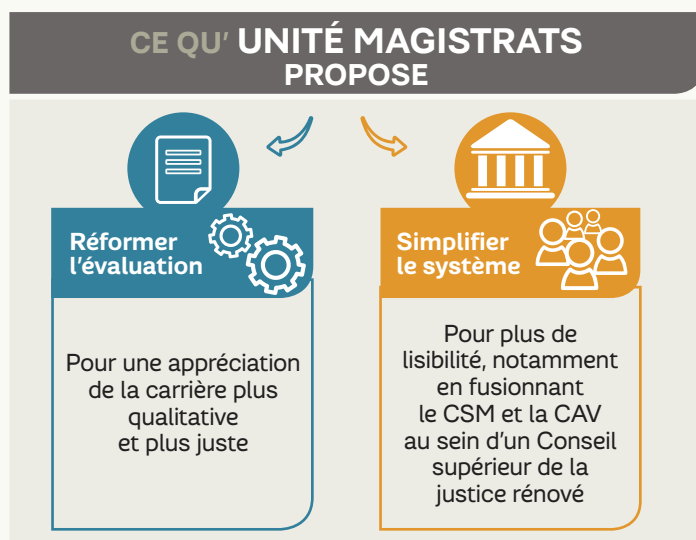
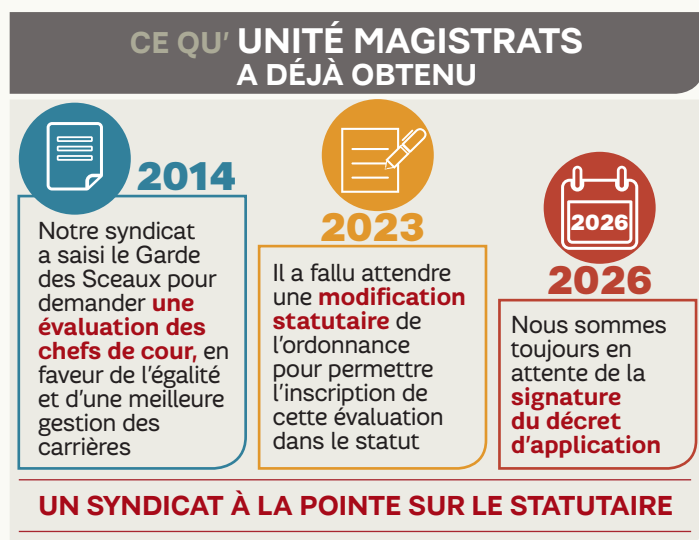
L'expérience professionnelle, les compétences, les évaluations, la diversité des parcours et la mobilité doivent constituer des éléments objectivables d'appréciation.

Or, **UNITÉ MAGISTRATS** relève **plusieurs difficultés** : absence de motivation de certaines décisions ou avis, réponses insuffisantes aux recours, critères de sélection ou d'audition peu lisibles (exemples : pour les MAVEX, les chefs de juridiction et de cour). Comment accepter que la même composition du CSM sélectionne puis valide son propre choix des candidats aux postes de présidents et premiers présidents ?

Les fonctions de chef exigent également des compétences juridiques, mais aussi humaines, managériales, organisationnelles et déontologiques. **UNITÉ MAGISTRATS demande de renforcer les critères de sélection, leur transparence et exige que tous les candidats soient auditionnés.**

NOTRE ENGAGEMENT N° 4 : UNE ÉVALUATION JUSTE POUR TOUS

L'objectif est clair : à compétences et parcours comparables, garantir à chaque magistrat les mêmes chances et des décisions de carrière compréhensibles, transparentes et moins aléatoires.



DISCIPLINE, DÉONTOLOGIE ET PROTECTION

NOTRE ENGAGEMENT N° 5 : CLARIFIER LA DÉONTOLOGIE ET PRÉVENIR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DES RÈGLES CLAIRES PROTÈGENT AUTANT QU'ELLES OBLIGENT

La déontologie est au cœur de notre projet. Une bonne prévention doit permettre d'éviter la sanction. **UNITÉ MAGISTRATS** propose d'utiliser des outils concrets de prévention, de créer **un médiateur interne indépendant**, entité innovante qui a fait ses preuves dans d'autres ministères (intérieur, éducation nationale) pour évaluer des situations de RPS, de harcèlement, de conflits.

Pour plus de transparence, plus d'éthique et plus de crédibilité, **UNITÉ MAGISTRATS** souhaite également des règles claires sur les conflits d'intérêts et le déport, applicables à tous les membres du CSM en raison des pouvoirs qu'ils exercent sur les carrières.

UNITÉ MAGISTRATS souhaite enfin que les magistrats membres du CSM qui siègent sur leur temps de travail ne perçoivent pas d'indemnité supplémentaire en plus de leur traitement de base, celle-ci variant **actuellement en moyenne entre 3 091,51 € et 4 637,26 € brut par mois et pouvant être majorée.**

UNITÉ MAGISTRATS PROPOSE POUR LE CSM :



RESPONSABLES OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS

La protection des magistrats constitue le pendant indispensable de leur responsabilité. **UNITÉ MAGISTRATS** exige une protection fonctionnelle effective, rapide et fondée sur des critères connus et sur des décisions motivées,

afin que sa mise en œuvre ne dépende pas d'appréciations insuffisamment prévisibles. Encore trop de magistrats ne sont pas protégés et sont dans l'incertitude en cas de mise en cause.

NOTRE ENGAGEMENT N° 6 : CODIFIER ET AUGMENTER LES GARANTIES DISCIPLINAIRES



RESPONSABLES, OUI, BOUC-ÉMISSAIRES, NON !

L'analyse par **UNITÉ MAGISTRATS** de l'ensemble des décisions disciplinaires rendues depuis 1959 révèle des évolutions majeures et des disparités qui interrogent.

Depuis des années, **UNITÉ MAGISTRATS** agit pour renforcer les garanties statutaires des magistrats et leur droit à être défendus. **Notre action a notamment conduit à l'adoption, en 2025, de la Charte de déontologie des magistrats.**

Mais nous devons aller plus loin. Face à la hausse des saisines disciplinaires, nous défendons la création d'un véritable code disciplinaire, comme en Italie, définissant clairement les fautes, les sanctions et les garanties procédurales.

NOTRE EXIGENCE : des règles connues de tous, des décisions motivées et une protection fonctionnelle rapide et effective. En matière disciplinaire, l'arbitraire ne doit jamais avoir sa place. Nous y veillerons.

**VOTEZ UNITÉ MAGISTRATS
L'ÉTHIQUE AU COEUR DE NOTRE ACTION**